

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT: { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 " " " six mois, 14 " "  
 " " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 14 Janvier 1868

### BULLETIN.

Il est aujourd'hui une question qui s'impose brutalement à l'attention des gouvernements et qu'ils ne peuvent résoudre, ni par les finasseries de la diplomatie, ni par la voie rapide des fusils perfectionnés.

Cette question, c'est la misère ! c'est la famine !

On meurt de faim en Algérie, on meurt de faim en Prusse, on meurt de faim en Russie, on meurt de faim en Angleterre, on meurt de faim en Amérique !

Quant à la misère, elle règne partout et nous la voyons se lever pour notre pays, pour la France !

Car ce n'est pas seulement nos centres industriels du Nord qui souffrent et se plaignent, c'est Paris, c'est Rouen, c'est Lyon, c'est Bordeaux, c'est la France entière. Partout, les bureaux de bienfaisance ont dû prendre des mesures exceptionnelles pour venir en aide aux malheureux. Mais on sait ce que peut la charité officielle, lorsqu'elle n'est pas secondée par la charité privée. Heureusement, celle-ci est toujours prête dans notre pays et, à côté de douleurs bien cruelles, on cite déjà des faits consolants et vraiment admirables...

Comme si ce n'était pas assez de tant de maux, nous voyons les gouvernements préparer les peuples à la guerre, tout en affirmant qu'ils veulent la paix. Si vis bellum, finge pacem ! Chaque jour, cette tactique se dessine davantage. Un journal allemand, ordinairement bien informé, dit qu'il « ne manque pas d'indices d'où l'on peut conclure que l'on commence à Saint-Petersbourg à préparer un conflit. » Et ce qui confirme cette supposition, c'est l'agitation toujours croissante entretenue par les agents russes en Orient.

Le Débat, de Vienne, croit savoir que le 1<sup>er</sup> janvier les envoyés monténégrins avaient demandé à la Porte Ottomane : 1<sup>o</sup> la cession d'une grande partie de la côte de l'Herzégovine et d'un port sur la mer Adriatique ; 2<sup>o</sup> la destruction des derniers forts que les Turcs possèdent sur la frontière du Monténégro. On assure que sur les instances de l'Angleterre et de la France, la première de ces deux demandes sera restreinte par les envoyés ; mais que, même restreinte, elle ne sera pas accueillie par le Sultan.

Qu'arrivera-t-il, s'il y a refus, demande l'Agence nationale. C'est ce qu'il est encore impossible de prévoir. « Seulement, ajoute la feuille parisienne, ce n'est pas le prince Nicolas qui résoudra la question, c'est l'empereur Alexandre II.

D'après les informations de la feuille autrichienne, l'Orient, le gouvernement turc aurait confié à des officiers supérieurs de la marine anglaise, la direction du blocus de l'île de Crète.

Les nouvelles sont peu nombreuses depuis quelques jours. La révolte continue au Mexique. Juarez a ordonné le bannissement de tous les impérialistes.

J. REBOUX.

Le Sidde, dans son numéro du 12 janvier publie une revue hebdomadaire dont nous extrayons le passage suivant :

« La misère règne partout. On meurt de faim en Algérie et aussi dans le département du Nord. Quelqu'un qui arrive de Roubaix me disait : C'EST L'IRLANDE ! — Edmond Texier.

### LE NOUVEAU DÉPUTÉ DU NORD

Il va être prochainement procédé dans notre arrondissement à une nouvelle élection au Corps législatif en remplacement de M. Des Rotours.

A part un nom lancé comme ballon d'essai, nous ne savons quels seront les candidats qui se porteront, et nous n'avons pas du reste à prendre parti, puisque nos cantons de Roubaix ne sont pas appelés à voter.

Nous voulons seulement émettre un vœu : c'est que les suffrages se portent sur celui des candidats qui sera le plus apte à défendre les intérêts commerciaux du populaire arrondissement de Lille qui compte avec la population flottante plus de six cent mille habitants dont environ quatre cent cinquante mille ouvriers de fabrique.

Que le nouveau député de notre arrondissement n'oublie pas que cette énorme population ouvrière est privée de travail, et n'a pas son pain assuré pour le lendemain ; et que si elle supporte ses maux avec patience, c'est parce qu'elle a le ferme espoir que le traité de commerce qui nous ruine sera dénoncé l'an prochain.

Pour cela, il nous faut ce qu'on appelle un homme, résolu à défendre vigoureusement notre industrie nationale et les intérêts de notre arrondissement ; c'est pour le moment la chose la plus importante.

Les électeurs doivent regarder avant tout si son talent et ses convictions sont à la hauteur de cette cause : il ne suffit pas d'invoquer comme unique titre de recommandation qu'on est fils de son père, et nous avons pour le moment autre chose à faire que du sentiment. — Tout cela est bon dans des temps d'indifférence et de peu de besogne ; mais nous devons chasser de nos foyers ces terribles hôtes, le chômage, la faim et la misère, et il faut pour nous aider dans cette tâche un homme solide.

Voilà ce que les ouvriers de fabrique penseront sans doute, et ce qu'ils exprimeront par leur vote. Les ouvriers de la campagne savent aussi que dans ce pays-ci, quand l'industrie ne va pas, l'agriculture et tous les autres commerces souffrent ; nous souhaitons qu'ils le comprennent bien, et qu'ils agissent en conséquence.

Si donc, il se présente un candidat qui réunisse l'honnêteté, la vigueur et le talent, et qui prenne pour drapeau la défense du travail national contre l'étranger, c'est celui-là que les électeurs doivent choisir.

J. REBOUX.

### Les origines du libre-échange

La Presse du 13 janvier publie un remarquable article sur les origines du libre échange. — Nous reproduisons les principaux passages de cet article, pour ceux de nos lecteurs qui doivent être édifiés à l'égard des connaissances pratiques de certains novateurs.

Comme le dit avec autorité, M. J. Mirès, ce sont ces novateurs « qui ont précipité l'industrie dans la lutte avec la libre Angleterre, si puissante par ses richesses et ses relations commerciales dans toutes les parties du monde. C'est à eux que remontent tous nos désastres commerciaux et industriels, et l'histoire les considérera justement comme le plus

grand fléau qui ait affligé notre pays et notre époque. »

J. REBOUX.

Voici comment s'exprime la Presse :

Pendant trente années, les hommes de la doctrine nouvelle agitent l'esprit public en affirmant les bienfaits que recueillerait la France, si elle sacrifiait le travail national au libre échange. D'après ces nouveaux prophètes, il devait en résulter un abaissement de prix sur toutes choses, et le peuple en recevrait, disaient-ils, un soulagement et un accroissement de bien-être.

Le véritable côté de cette question leur était inconnu, ils n'étaient que des théoriciens ; la pratique ne leur avait pas appris que la solution qu'ils cherchaient n'était nullement dans la possibilité, pour la France, de fabriquer aussi bien et aussi économiquement que ses rivaux. Le danger résidait dans la puissance financière de l'Angleterre, dans la vaste étendue de ses relations sur toute la surface du globe, dans les ressources sans limite d'une marine innombrable, enfin, dans des éléments de richesses accumulés depuis deux siècles ; richesses qui ne s'improvisent pas et qu'un long temps de paix et de prospérité permet seul d'acquiescer et de développer.

Ces considérations négligées des révoeurs économiques, furent, pendant trente ans, fort maltraitées. La persistance de leurs affirmations, le talent d'écrivain du chef de cette école, l'autorité du journal qui accueillait ses doctrines, et enfin l'arrivée au pouvoir d'un personnel nouveau et sans traditions gouvernementales, permirent aux doctrines du libre échange de s'affirmer davantage. Dès 1853, un incident me fit constater personnellement le progrès de ces doctrines dans le gouvernement. Je raconte cet incident, il aidera à ma démonstration.

En ce temps, M. de Persigny était ministre de l'intérieur. La division du commerce dépendait de ce ministère. J'étais alors propriétaire des journaux le Constitutionnel et le Pays ; sans intérêts, ni subvention, je les avais voués à la défense de la politique impériale. M. de Persigny me témoigna le désir de voir le Constitutionnel cesser de défendre le système protectionniste. Je fis remarquer que l'un de mes journaux, le Pays, était libre-échangiste, et qu'en pareille matière, toute de fait, il était utile de laisser aux organes de publicité et aux écrivains la plus grande latitude. M. de Persigny insista sans me déterminer, il ne dissimula point que, dans sa pensée, le régime protectionniste était funeste à l'intérêt public.

Quelles avaient été les habitudes de M. de Persigny, pour qu'une question si complexe eût dans son esprit un caractère résolu ? Il n'avait jamais fait aucun commerce, il ignorait les notions les plus élémentaires de l'industrie, sa vie s'était écoulée dans l'état militaire, ou au milieu d'aspirations qui n'avaient aucune analogie avec des études industrielles. Hélas ! il subissait l'influence des Michel Chevalier, des Pereire ; il en était l'écho en me recommandant pour le Constitutionnel une polémique moins protectionniste.

Cette opinion fit des conquêtes dans les très hautes régions officielles ; elle envahit tout à fait le gouvernement, et, en 1860, après une attente de trente années, fut réalisé le rêve que l'envie, en 1830, avait mis au cœur de quelques saint-simoniens. Ils s'étaient, du reste, tellement identifiés avec leurs premières impressions, qu'ils avaient fini par être convaincus.

Le jour où le libre échange fut proclamé, la France ressentit instinctivement un sentiment d'effroi qui ne put faire explosion. La plupart des journaux avaient trouvé plus facile d'appuyer la liberté commerciale, que de se livrer aux études spéciales qui leur eussent appris le danger, pour la France, de ce système. L'organe le plus puissant du système protectionniste, le Constitutionnel, dut se taire ; je recus, à cette époque, la prière instante de M. Rouher de me priver du concours de M. Jules Burat, qui défendait, avec un talent remarquable et une grande autorité, la cause du travail national.

J'avais retrouvé chez le ministre, contre cet éminent écrivain, les colères qu'éprouvait MM. Michel Chevalier et Emile Pereire. Leurs sentiments personnels comme leurs opinions économiques, avaient déteint sur M. Rouher en 1860, comme ils avaient déteint en 1853 sur M. de Persigny. Je me séparai de M. Burat. Le Constitutionnel déserta le système protectionniste, et cette cause, en perdant son plus éloquent défenseur, resta complètement désarmée.

Ce changement dans un système qui avait fait la France prospère, pésera comme une terrible responsabilité sur la secte saint-simonienne. L'histoire lui reprochera nos malheurs commerciaux et industriels ; et ce sera justice, car elle a détruit notre prospérité et préparé notre décadence commerciale, maritime et industrielle. MM. Michel Chevalier et Pereire, avec une légèreté inconcevable, ont inoculé au nouvel Empire leurs funestes doctrines de libre échange qu'ils n'avaient jamais expérimentées !... Actuellement, ils doivent persister dans l'erreur qu'ils ont commise, comme ils persistent à soutenir que le saint-simonisme était quelque chose.

Ils craindraient, en abandonnant l'une ou l'autre de ces idées, de laisser percer qu'ils n'étaient que d'insuffisants novateurs. Mais, quels que soient leurs efforts pour repudier des responsabilités qui leur reviennent, ils ne pourront échapper aux malheurs qu'ils ont causés, malheurs plus graves pour la France que l'unité de l'Italie et de l'Allemagne.

J. MIRÈS.

On écrit de Cambrai à l'Echo du Nord :

« Les fabricants de tulle de cet arrondissement vont aussi adresser au gouvernement un mémoire exposant la situation désastreuse faite à leur industrie par suite du régime économique inauguré en 1860, et demandant la dénonciation du traité de commerce anglo-français.

Il y avait, en 1860, dans l'arrondissement de Cambrai, environ 300 métiers en disponibilité, représentant une valeur de 3,000,000 de francs ; ces métiers faisaient vivre plus de 3,000 personnes ; tous, ouvriers et patrons, gagnaient leur vie, et, excepté 1848, nos ouvriers n'ont jamais chômé ; aujourd'hui, à peine si on pourrait compter cent métiers qui fonctionnent la moitié du temps (et le nombre diminue tous les jours). Nos métiers ont perdu au moins 75 p. 100 de leur valeur, nos ouvriers se sont mis dans le tissage de la laine, une partie d'entre nous ont été obligés d'en faire autant, car il faut faire quelque chose pour vivre, le salaire moyen d'un bon ouvrier est de 75 centimes par jour, et beaucoup sont encore sans travail, Voilà en peu de mots notre situation.

Nous nous sommes convaincus que le traité de commerce avec l'Angleterre, en favorisant l'entrée des produits similaires qui viennent encombrer nos marchés, est la seule cause de notre ruine. »

?... ?

Nous lisons dans le compte-rendu officieux d'une audience accordée par M. le ministre du commerce à une députation d'ouvriers-imprimeurs de Paris :

« Le ministre s'est attaché à réfuter les objections des adversaires de la liberté des échanges et à EFFACER L'ACTION DIRECTE DU GOUVERNEMENT dans les affaires commerciales, autrement que par la protection qu'il doit étendre sur tous les citoyens. »

Qu'est-ce que cela signifie ? ...

J. R.

### Les zélés.

M. Clément Duvernois leur adresse dans l'Époque cette leçon bien méritée :

« Avec toute cette petite politique, avec tous ces petits moyens, avec toutes ces petites taquineries, avec toutes ces petites habiletés, vous irritez les gens sans les dominer, vous les blessez sans les désar-

mer, vous fortifiez vos adversaires sans rassurer vos amis, et, pour tout dire, vous arrivez à ce beau résultat qu'il n'y a plus en France qu'une cible sans péril, le trône ; qu'un pouvoir discutable sans danger, la couronne, qu'une personne dépourvue de l'inviolabilité, l'Empereur.

Et c'est en remplaçant ainsi la fiction constitutionnelle qui plaçait le trône derrière tous les pouvoirs et tous les agents par un système qui abrite tous les pouvoirs et tous les agents derrière le trône que vous prétendez servir une monarchie ! Ah ! traitement, devant une telle imprudence, le sang-froid ne tient pas et l'on n'a plus qu'à briser sa plume ou à faire son paquet pour la sixième chambre. — Clément Duvernois. »

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 12 janvier.

La discussion de la loi sur l'armée continue ; et contrairement à ce qu'il était permis de prévoir, il semble que, à mesure que la chambre avance dans son travail, elle comprenne mieux les inconvénients de la législation nouvelle. La séance d'hier a été presque orageuse, et pendant le dépouillement du scrutin sur le second renvoi à la commission de l'amendement Javal, l'émotion de la chambre s'est accrue, et l'animation qu'après le vote du 5 décembre.

J'ai entendu dire que cette question du remplacement dans la garde nationale mobile pourrait bien être la pierre d'achoppement sur laquelle viendrait échouer le projet de loi. D'autres, au contraire, prétendent que la loi sera votée mardi ou au plus tard mercredi et que le nombre des opposants serait d'environ 50.

Où en sommes-nous avec la Prusse ? Bien fin qui pourrait le dire. D'un côté, on prétend que l'Empereur et le roi de Prusse ont échangé à propos du 1<sup>er</sup> janvier des lettres amicales et que les rapports des deux souverains n'ont jamais été meilleurs ; on constate que jamais non plus des armements n'ont été poussés avec un tel entrain. Il y a des gens qui prétendent que ces renseignements ne sont contradictoires qu'en apparence et que les souverains n'étant pas de même trempe que les autres hommes peuvent très-bien s'embrasser avant et après la bataille.

Le petit Moniteur d'hier soir est aux trois quarts rempli par la reproduction des communiqués adressés à divers journaux.

Sur les 16 journaux poursuivis, onze seront traduits devant le tribunal : l'affaire doit venir vendredi prochain. C'est la première fois depuis 1852, si je ne me trompe, qu'un tel nombre de journaux sont atteints en même temps ; le fait est d'autant plus remarquable que la législation qui régit la presse n'a plus que quelques jours à vivre. La principale conséquence de ce procès sera d'établir une certaine solidarité entre les journaux qui étaient autrefois rivaux et souvent ennemis.

On dit que Mgr Darboy ne sera pas compris dans la promotion de cardinaux.

La pièce de P. Berton, Didier, a obtenu un succès honorable à l'Odéon vendredi.

P. Berton est le petit-fils de Samson, le sociétaire retraité et décoré du Théâtre Français.

CH. CAHOT

Paris, 13 janvier.

Le gouvernement et le Corps législatif sont, dit-on, désireux d'en finir au plus tôt avec la loi militaire. Cela se conçoit ! Des deux côtés, on reconnaît que la loi contient de nombreuses imperfections, et cependant le gouvernement propose toujours de la voter et la majorité se dispose à lui donner le vote demandé. On croit que tout pourra être fini demain ; mais on s'attend à une minorité assez imposante. Nous sommes certain que si le gouvernement venait à déclarer qu'il retire la loi, cette nouvelle serait accueillie à la Chambre par le cri de Vive l'Empereur ! Et quelle popularité il gagnerait ! Mais nous n'en sommes pas là, et ceux qui se